DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 OCTOBRE 2020

Délibération
n° 2020.10.079.B

Appel à projets Atlas de la Biodiversité communale de l'office Français de la Biodiversité - Demande de subvention

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Michel BUISSON

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Isabelle MOUFFLET

Excusé(s) :

Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.10.079.B

Rapporteur : **Monsieur MONIER**

APPEL A PROJETS ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE - DEMANDE DE SUBVENTION

L'Office Français de la Biodiversité a lancé en juillet 2020 un appel à projets sur les Atlas de Biodiversité Communaux dont les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).

Cet appel à projets est une opportunité pour GrandAngoulême de renforcer sa politique de transition écologique. Il est donc proposé de répondre à cet appel à projets via la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Intercommunal sur l'intégralité du territoire de GrandAngoulême (38 communes). Cette proposition s'inscrit dans une volonté de l'agglomération de bénéficier d'un plan d'action de préservation et de reconquête de la biodiversité sur son territoire.

Si GrandAngoulême était lauréat de l'appel à projets, celui-ci doit permettre, sur une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2021 :

- d'homogénéiser les connaissances naturalistes sur le territoire (4 ABC réalisés à Angoulême La Couronne, Mouthiers sur Boème, Linars) sur les différentes trames et milieux identifiés dans la Trame Verte et Bleue du SCoT en 2013 : pelouses calcaires, boisements, messicoles, trame bleue lit mineur. Les cartographies et préconisations résultant de l'ABC seront traduites dans les documents d'urbanisme : révision du SCoT et futur PLUi, qui seront approuvés en cours de mandat. Pour cette phase essentielle, deux partenaires, Charente Nature et la Fédération de Pêche de la Charente réaliseront les inventaires dans le cadre d'un partenariat qui fera l'objet d'une convention spécifique.

- d'accompagner de nombreuses actions de mobilisation des acteurs :
  - programmes pédagogiques renforcés pour les cycles 2 et 3, (+ 28 classes),
  - réalisation d'au moins 1 animation relative à la biodiversité dans chacune des 38 communes de l'agglomération,
  - co-organisation de 2 festivals de la biodiversité avec la commune de Mouthiers-sur- Boème en 2021 et 2023,
  - développement de sciences participatives auprès des citoyens pour les inventaires écologiques en respectant les protocoles Vigie Nature sur quelques un de ses observatoires,
  - formation des acteurs par le biais d'atelier ou sessions de formation : nature en ville, énergies renouvelables et biodiversité, lutte contre les plantes invasives,…

- de renforcer l'ingénierie relative à la biodiversité au sein de GrandAngoulême.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Budget prévisionnel AAP Atlas de Biodiversité Intercommunal

Dépenses directes liées au projet		Recettes		
Nature des dépenses	Montant (€ TTC)	Nature des produits	Montant (€ TTC)	Taux (%)
GrandAngoulême (charges de personnels, animations pédagogiques et territoriales)	223 540,00	Subvention Office Français de la Biodiversité	288 032,00	80,00%
Charente Nature (inventaires, rapports ABC)	109 500,00	Fonds Propre GrandAngoulême	44 708,00	12,42%
Fédération de Pêche (inventaires rapports ABC)	27 000,00	Fonds propres Fédération de Pêche	5 400,00	1,50%
		Fonds Propres Charente Nature	6 500,00	1,81%
		Subvention GrandAngoulême à Charente nature pour la réalisation d'inventaire	15 400,00	4,28%
Total Dépenses (€ TTC)	360 040,00	Total Recettes (€ TTC)	360 040,00	

Dans le cadre de cet appel à projets, GrandAngoulême sera le porteur de projet coordonnateur. Il sera le mandataire de Charente Nature et de la Fédération de la Pêche 16 auprès de L'Office Français de la Biodiversité pour percevoir l'ensemble des subventions liées au projet. GrandAngoulême reversera aux partenaires Charente Nature et La Fédération de Pêche 80 % des dépenses que ces structures auront engagées (soit 87 600 € pour Charente Nature et 21 600 € pour La Fédération de Pêche 16).

Je vous propose :

DE REPONDRE à l'appel à projets 2020 « Atlas de Biodiversité Communale » de l'Office Français de la Biodiversité pour développer à compter du 1er avril 2021 un atlas de biodiversité intercommunal sur le territoire de GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention de 288 032 € auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'appel à projets 2020 Atlas de Biodiversité Communale.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet appel à projets 2020 Atlas de Biodiversité Communale de l'Office Français de la Biodiversité, et notamment les conventions avec les partenaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **19 octobre 2020**	**Affiché le :** **19 octobre 2020**